

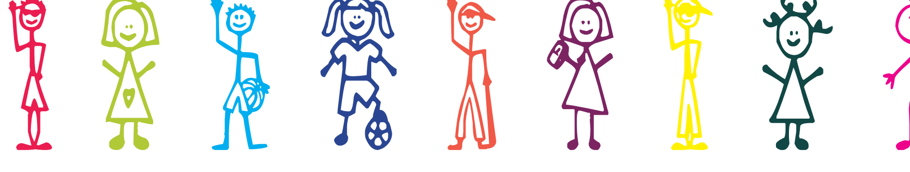
Nouveaux Rythmes Éducatifs

Rentrée 2014

Le mode d'emploi Martignassais













ÉDITO



Depuis plusieurs années, la ville de Martignas s'engage envers les enfants et les jeunes, en accordant une priorité à la question éducative. Lors de la mise en œuvre de sa politique de cohésion sociale, elle a porté une attention toute particulière au volet "jeunesse" : développement des accueils de loisirs en concordance avec la demande des familles, soutien apporté aux associations mobilisées sur l'éducation populaire, création d'un nouveau pôle scolaire, titularisation du personnel, etc.

Consciente des incidences problématiques que pourrait induire une mise en place trop précipitée et directive des nouveaux rythmes éducatifs, la Ville, en accord avec les quatre conseils d'école, a fait le choix de reporter leur application à la rentrée 2014. De cette façon, l'ensemble des partenaires éducatifs a pu élaborer un schéma propre et adapté à Martignas, s'appuyant sur les ressources dont dispose la Ville : des sites sportifs, culturels, et de loisirs nombreux et à proximité des écoles, un réseau associatif dynamique ainsi que des partenaires qui ont déjà l'habitude de travailler ensemble depuis le lancement du « Projet Educatif Local » en 2003.

Un nouveau défi que la Ville est en capacité de relever, d'autant qu'il s'inscrit dans la continuité du travail accompli jusqu'alors en faveur de l'épanouissement des enfants et de leur réussite scolaire. Cette plaquette présente, aujourd'hui, l'organisation choisie par la ville de Martignas pour la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs.

Michel VERNEJOUL, Maire de Martignas-sur-Jalle

*** TAP : Temps d'Activités Périscolaires**

Service Affaires Scolaires / Service Communication, Relations Internationales et Vie Associative - juin 2014



Isabelle Roudière, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, du périscolaire et de la restauration collective, a coordonné la mise en place des rythmes éducatifs.

L'ORGANISATION DE LA SEMAINE



Au quotidien, des temps d'enseignement moins longs et répartis sur 5 jours

ÉCOLES MATERNELLES :

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI :

Accueil Périscolaire 7h15	École 8h30	Pause méridienne 11h30	École 13h30	TAP * 15h45	Accueil Périscolaire 16h30-18h45

* TAP : Temps d'Activités Périscolaires

MERCREDI :

Accueil Périscolaire 7h15	École 8h30-11h30	Garderie (sans restauration) 11h30-12h30	ou	Accueil de loisirs (avec restauration) 11h30-18h45

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES :

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI :

Accueil Périscolaire 7h15	École 8h30	Pause méridienne 11h45	École 13h45	TAP * 15h45	Accueil Périscolaire 16h30-18h45

* TAP : Temps d'Activités Périscolaires

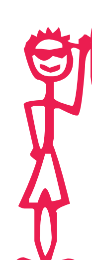
MERCREDI :

Accueil Périscolaire 7h15	École 8h30-11h30	Garderie (sans restauration) 11h30-12h30	ou	Accueil de loisirs (avec restauration) 11h30-18h45

L'enfant peut quitter l'école maternelle ou élémentaire :

- **à 15h45 ou après 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis,**
- **à 11h30 les mercredis** (jusqu'à 12h30).





TAP : TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
15H45-16H30

QUEL CONTENU ?

DEUX TYPES D'ACTIVITÉS

Après l'école, les enfants auront accès à **deux types d'activités** :

• **LES ATELIERS DÉCOUVERTES,** avec la participation de partenaires tels que les associations, les enseignants, les intervenants extérieurs qualifiés, qui s'articulent autour de 4 grandes thématiques :

- Les arts
- Le sport
- L'environnement / la science / les nouvelles technologies de l'information et de la communication
- La construction de projet / la citoyenneté / l'intergénérationnel

LES ATELIERS DÉCOUVERTES FONCTIONNENT PAR PÉRIODE

L'année scolaire sera découpée en périodes :
Période 1 : du 8 septembre 2014 au 17 octobre 2014
Période 2 : du 3 novembre 2014 au 19 décembre 2014
Période 3 : du 5 janvier 2015 au 13 février 2015
Période 4 : du 2 mars 2015 au 17 avril 2015
Période 5 : du 4 mai 2015 au 3 juillet 2015

• **LES ACTIVITÉS DE LOISIRS** inscrites dans le projet pédagogique des accueils périscolaires de la Ville :

- Jeux collectifs
- Activités manuelles
- Jeux de société
- Lecture



TAP : TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
15H45-16H30

QUELLES MODALITÉS ?

AU CHOIX



LES "ATELIERS DÉCOUVERTES"

inscrits dans un temps encadré, et renforcés par l'expertise des partenaires

- **Sur inscription par période**, faite par les parents, avec la fiche d'inscription qui vous sera remise avant le début de la période.
- **Obligation de rester sur le même atelier** pendant 45 minutes, sur toute la durée de la période.
- **Souplesse proposée au public maternel** : liberté à l'enfant, après concertation avec l'animateur référent et les parents, de quitter l'activité en cours de période.
- **Fréquence** : 2 ateliers différents maximum par semaine.
- **Tarif** : gratuit.

LES "ACTIVITÉS DE LOISIRS"

inscrites dans un temps libre, dans le cadre du projet pédagogique des accueils périscolaires

- **Sur inscription quotidienne**, faite par les enfants ou les parents, sur les listings de signature des accueils périscolaires ou à l'école, ou à l'appel du matin dans la classe (enfant en élémentaire).
- **Liberté** de passer d'une activité à une autre pendant 45 minutes.
- **Tarif** : gratuit.

Et à partir de 16h30... votre enfant peut :

- soit rentrer chez lui, dans les conditions réglementaires,
- soit profiter de l'accueil périscolaire habituel (de 16h30 à 18h45) : sur inscription quotidienne, possibilité de quitter l'accueil à tout moment, tarif à la séance en fonction des ressources des familles.



Le mercredi

3 possibilités s'offrent à l'enfant à partir de 11h30 (fin de l'école) :

- soit rentrer chez lui,
- soit rester à la garderie jusqu'à 12h30 maximum (sans restauration), service gratuit,
- soit aller à l'accueil de loisirs (sur réservation, modalités expliquées sur le site de la Ville).

Accueil de loisirs maternel L'ESP.A.C.E. : pour les 3-6 ans

Organisé par la ville de Martignas-sur-Jalle, l'ESP.A.C.E. accueille vos enfants les mercredis après-midi dès la fin de l'école à 11h30, sous réserve d'une inscription préalable auprès du service des Affaires Scolaires *(contacts en page 10)*.

Le lieu d'activité est situé au cœur du complexe André-Dolange, dans un établissement de 260m², dédié à l'accueil des enfants de 3 à 6 ans.
Les enfants disposent d'un grand parc boisé, d'un préau et d'une aire de jeux.

Accueil de loisirs élémentaire ALEMA : Pour les + 6 ans

Organisé par l'Association Loisirs Enfants Martignas, il accueille les enfants martignassais, à partir de l'âge de 6 ans, sous réserve d'une inscription préalable auprès du service Affaires Scolaires.
Le lieu d'activité est situé au cœur du Parc des Sports et de Loisirs Colette Besson, au milieu d'un espace naturel de 12 hectares.
Il offre des prestations d'accueil de grande qualité, entouré d'une ferme pédagogique, d'aires de jeux et de deux piscines pour les journées ensoleillées d'été.

- **Transport :** pour les enfants des écoles Flora-Tristan et Jean-de-La-Fontaine, le transport vers les accueils de loisirs sera assuré gratuitement par la Ville.
- **Restauration :** les 3-6 ans déjeuneront au restaurant scolaire Jean-Castagnet, les + de 6 ans à celui d'Aimé-Césaire. Seuls les enfants allant à l'accueil de loisirs pourront bénéficier de la restauration.



Les «plus» martignassais

La Patience :

La rentrée d'abord, les ateliers après ! En effet, laissons passer la première semaine de rentrée avant de proposer des ateliers découvertes. Les enfants, comme les adultes s'acclimateront à ce nouveau rythme de travail pendant 1 semaine, avant que le lundi 8 septembre ne débutent les ateliers de découverte ... Et pour les petites sections de maternelles, les activités découvertes ne seront proposées qu'après les vacances de Toussaint pour permettre une rentrée et une adaptation en douceur.

Les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) :

Pour assurer la continuité affective après l'école, pour que vos enfants soient rassurés et participent donc pleinement à leurs activités, les ATSEM qui les suivent toute la journée avec les enseignants, seront présentes dans les TAP. Elles assureront une continuité, fortement désirée et appréciée par l'ensemble des partenaires éducatifs.

La Souplesse :

La Ville avec ses partenaires éducatifs, a souhaité apporter une souplesse pour le public maternel. En effet, celui-ci sera libre, après concertation avec l'animateur référent et les parents, de quitter l'activité de découverte en cours de période.

Les Référents :

1 référent TAP sera présent pour s'assurer du bon déroulement des TAP au sein de l'établissement scolaire et il sera votre contact privilégié :

Sonia GODINHO à Jean-Castagnet
Audrey DUGUET à Jean-de-la-Fontaine
Céline MARTIN à Flora-Tristan et Aimé-Césaire


Sonia GODINHO


Audrey DUGUET


Céline MARTIN



La foire aux questions

• Le TAP est-il obligatoire ?
Non. Deux périodes de départ seront possibles : à 15h45 à la fin de l'école ou à partir de 16h30 après le TAP.

• Est-ce que le TAP de 15h45 à 16h30 sera payant ?
Non. La Ville ne fera pas payer aux familles ce nouveau temps. Il n'y aura donc pas de tarification supplémentaire.

• Comment j'inscris mon enfant à un atelier découverte ?
Les inscriptions s'effectuent sur les accueils périscolaires de vos enfants, en lien avec les équipes d'animation.

• Quand puis-je inscrire mon enfant à un atelier découverte ?
Pendant les périodes d'inscription indiquées sur le planning annuel de réservation (téléchargeable sur le site de la Ville).

• Comment puis-je savoir si mon enfant est bien inscrit à l'atelier découverte ?
En consultant les listes affichées en façade des écoles ou dans les accueils périscolaires.

• Pourrai-je inscrire mon enfant à toutes les activités proposées ?
Non. Un effectif limité d'enfants sera accueilli par atelier. Une liste d'attente est proposée pour chacun des ateliers découvertes.

• Que se passe-t-il si mon enfant ne peut pas participer à l'activité découverte qu'il a choisie ?
Il peut choisir une activité de loisirs (sans inscription préalable) et si l'atelier découverte est reconduit lors de la période suivante, votre enfant sera prioritaire. Il pourra également lui être proposé d'intégrer un autre atelier.



La foire aux questions

• Comment signaler l'absence d'un enfant au TAP ?
En appelant le service des Affaires Scolaires.

• Mon enfant peut-il quitter un TAP avant 16h30 ?
Non, aucune sortie n'est autorisée entre 15h45 et 16h30.

• Où ces activités se dérouleront-elles ?
Au sein des établissements scolaires ou à proximité en tenant compte des spécificités de chaque école : contraintes de temps, de locaux, d'espaces disponibles...

• Qui animera les TAP ?
Principalement des intervenants professionnels : animateurs, ATSEM, enseignants, éducateurs et animateurs des associations.

• Le mercredi après l'école , si mon enfant déjeune à la maison, peut-il fréquenter l'accueil de loisirs l'après-midi ?
Non, pour les enfants de moins de 6 ans (L'ESP.A.C.E).
Oui, pour les enfants de plus de 6 ans à ALEMA (à partir de 13h).



Posez toutes vos questions sur www.ville-martignas.fr





Infos Pratiques

Calendrier scolaire 2014-2015

Rentrée scolaire des élèves :
mardi 2 septembre 2014

Vacances de Toussaint :
Fin des cours : vendredi 17 octobre 2014
Reprise des cours : lundi 3 novembre 2014

Vacances de Noël :
Fin des cours : vendredi 19 décembre 2014
Reprise des cours : lundi 5 janvier 2015

Vacances d'hiver :
Fin des cours : vendredi 13 février 2015
Reprise des cours : lundi 2 mars 2015

Vacances de Printemps :
Fin des cours : vendredi 17 avril 2015
Reprise des cours : lundi 4 mai 2015

Fin des cours :
vendredi 3 juillet 2015

Contacts utiles

Service des Affaires Scolaires : Complexe André-Dolange, avenue de Verdun
E-Mail : secretariatjsa@ville-martignas.fr
Téléphone : 05 57 97 73 42 Fax: 05 57 97 73 44
TAP et accueils périscolaires :
Jean-Castagnet : 05 57 97 00 62
Jean-de-la-Fontaine : 05 56 78 06 39
Flora-Tristan : 05 56 78 58 86
Aimé-Césaire : 05 56 78 55 55
Accueil de loisirs L'ESP.A.C.E : 05 57 97 00 62
Accueil de loisirs ALEMA : 05 56 21 42 43

BLOC NOTES

Ville de
Martignas
sur Jalle
www.ville-martignas.fr

Merci à tous nos partenaires : associations, enseignants et intervenants particuliers pour leur offre d'activités de découverte.







